

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT.
 Pour l'année..... 12s-6d.
 six mois..... 6s-3d.
 (payable d'avance.)
 non compris les frais de
 Poste.
 Pour ceux qui ne se con-
 formeront pas à cette con-
 dition l'abonnement sera
 de 15s. payable par se-
 mestre. Ceux qui veulent
 discontinuer sont obligés
 d'en donner avis un mois
 avant la fin du semestre,
 et de payer ce qu'ils doi-
 vent.

A Montréal, on s'abon-
 ne chez E. R. Fabre, ecr,
 3, rue St. Vincent.

BUREAU DU JOURNAL
 Côte De Léry, No. 14.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Stanislas Drapeau, IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX DES ANNONCES.
 Six lignes et au-des-
 sous..... 2s-6d.
 Dix lignes et au-des-
 sous..... 3s-4d.
 Chaque insertion subse-
 quente, le quart du prix.
 Au-dessus de dix lignes
 4d. la ligne.
 Les annonces non
 accompagnées d'ordre se-
 ront publiées jusqu'à avis
 contraire.
 Les lettres, correspon-
 dances, etc., doivent être
 adressées, franc de port,
 à STANISLAS DRAPEAU,
 Rue Ste. Famille, côté
 De Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL
 Côte De Léry No. 14.

Québec, Mercredi, 11 Octobre, 1848.

Ephémérides.

[POUR LE 11 OCTOBRE.]

732. Défaite des Sarrasins près de Tours, sur les bords de la Loire. Charles Martel, dans cette bataille, leur tua plus de deux cent mille hommes, au rapport de Machiavel.

JOURNAL RELIGIEUX.

LE PROTESTANTISME

INTOLÉRANT. ET PERSÉCUTEUR.

Tableaux Historiques.

On a beaucoup parlé des persécutions exercées par le catholicisme contre le protestantisme : la Saint-Barthélémy, la révocation de l'édit de Nantes, le coup d'arquebuse tiré par un roi sur ses sujets, ont servi d'inépuisables textes aux récriminations élevées contre les catholiques, par tout ce qui appartient à ces deux grandes catégories d'opinions, qui n'en font vraiment qu'une, le protestantisme et le libéralisme ; mais on n'a jamais assez mis en regard de ces prétendues persécutions des catholiques contre les protestants, les cruautés exercées par les protestants contre les catholiques. Sans doute, l'histoire a bien enregistré cette dette du sang, mais que de gens ne lisent point, ou ne savent point l'histoire au delà des colonnes du journalisme : ces lamentables récits, d'ailleurs perdus au milieu de la marche des faits et des événements, finissent par échapper à la mémoire des hommes, et par tomber dans le torrent de l'oubli.

Ce serait donc un utile travail, ne fût-ce que pour l'instruction du peuple, puisqu'on tient tant à instruire le peuple aujourd'hui, ce serait un utile travail que celui qui aurait pour but de rassembler et de resserrer dans un seul cadre, comme dans une sorte de tableau, quelques traits de ce code de sang et de tyrannie, rédigé sous l'invocation de Luther, et sorti jadis de ce grand mensonge appelé la réforme : il serait bon, dans l'intérêt, disons-nous, de l'instruction du peuple, de rendre à chacun

selon ses œuvres, d'enlever aux protestants ce masque hypocrite, à l'aide duquel ils se posent ordinairement en victimes devant le catholicisme, de rappeler les hommes à la vérité des faits et de l'histoire, et de montrer enfin de quel côté le poids sanglant des persécutions de toutes sortes a fait pencher la balance.

Vous avez fait grand bruit, messieurs les protestants, et vous libéraux, leurs auxiliaires [nous devons dire leurs compères.] vous avez fait grand bruit de l'intolérance des catholiques à votre égard...

Voyons donc un peu comment vous avez procédé, vous, tolérants apôtres, à l'égard des catholiques, pendant de longues années, particulièrement en Angleterre, cette région privilégiée du protestantisme, qui n'osant plus trop aujourd'hui noyer les catholiques dans le sang, cherche à les étouffer sous le poids écrasant de cette propagande de papier, autre persécution qui, depuis quelques années, a trouvé moyen d'étendre sur le monde catholique une masse de plus de quinze millions de Bibles protestantes !

Voyons donc, enfin, comment il procédait ce protestantisme, au temps où il osait un peu plus qu'aujourd'hui...

..... On commença par chasser de leurs sièges et de leurs cures les évêques, les curés, et tous les prêtres qui n'embrassèrent point la réforme. [Acte 1698.]

On leur défendit, SOUS PEINE DE MORT, de remplir aucune des fonctions de leur ministère, de prêcher, ou même de blâmer les erreurs de la réforme. (Acte id.)

Contre tout prêtre qui, après avoir d'abord fui la persécution, rentrerait en Angleterre, il y avait PEINE DE MORT. (Acte id.)

Contre tout prêtre qui dirait la messe, ou confesserait, il y avait PEINE DE MORT. (Acte id., Will. Cobb., p. 265.)

La tête d'un prêtre catholique fut mise au même prix que celle d'un loup (5 liv. sterl., 125 fr.), et quand on en saisissait un, il était, pour le seul crime d'être prêtre, condamné à être pendu, jusqu'à ce qu'il fût à moitié mort, puis à avoir la tête tranchée le corps écartelé ; ses entrailles devaient être retirées du corps, et sa tête fixée sur une perche dans une place publique. (Acte 1681.)

Contre quiconque cherchait à attirer quelque personne du protestantisme au catholicisme, il y avait PEINE DE MORT. (Acte 1681.)

Contre quiconque aidait à cette tentative, il y avait PEINE DE MORT. (Acte 1681.)

Contre toute personne qui recueillerait un prêtre ou le soulagerait dans ses besoins, il y avait PEINE DE MORT. (Statut Reine Anne, 1704.)

Contre ceux qui entendraient la messe, ou se confesseraient, il y avait PEINE DE MORT. (Statute Book, et Will. Cobb., p. 265.)

Contre ceux qui admettaient la suprématie du Pape en matière religieuse, et refusaient de reconnaître celle que s'attribuait la reine Elisabeth, il y avait PEINE DE MORT. (Statute Book.)

Contre ceux qui obtiendraient, garderaient quelques bulles, actes ou écrits du Pape, ou seraient absous en vertu de ces actes, il y avait PEINE DE MORT. (Statute Book.)

Contre ceux qui introduiraient ou recevraient des Agnus Dei, des croix, des images ou des chapelets bénis par le Pape, ou tout autre, tirant son autorité du Pape, il y avait PEINE DE MORT. (Statute Book, Will. Cobb.)

Et tous ces actes des catholiques étaient qualifiés crimes de haute trahison, et de lèse-majesté. (Statute Book.)

Avant d'envoyer les prêtres à la mort, on les soumettait A LA TORTURE pour les forcer à dire les noms des laïques qui leur avaient donné l'hospitalité, avaient assisté à leur messe, à leurs instructions, ou reçu d'eux les sacrements. Et puis, dès qu'on les connaissait, TOUS ENSEMBLE ÉTAIENT ÉGORGÉS. (Will. Cobbett.)

Avant d'envoyer un laïque à la mort, on le soumettait aussi à la torture pour arracher de lui les mêmes aveux et les mêmes dénonciations sur l'existence et le séjour des prêtres cachés ; et puis, dès que la torture avait produit son effet, et préparé plus ample besogne au bourreau, laïques et prêtres mutuellement découverts étaient encore TOUS ENSEMBLE ÉGORGÉS. (Will. Cobbett.)

Et la torture, cette seconde et lâche pourvoyeuse du bourreau, savez-vous ce qu'elle était ? le voici :

C'était un large cercle de fer composé de deux parties jointes ensemble par une charnière. On plaçait le prisonnier à genoux sur le pavé, et on le contraignait de se réduire dans un aussi petit espace que possible : alors le bourreau s'agenouillait sur les épaules du patient, après avoir introduit le cercle sous ses jambes, et comprimait la victime sur elle-même, jusqu'à ce qu'il pût accrocher les extrémités vers les reins ; et il arrivait souvent que l'excès de la compression fait jaillir le sang par les narines, et même par les extrémités des pieds et des mains ! (Will. Cobbett, b. 269 ; Lingard.)

Des milliers de catholiques, prêtres ou laïques, des femmes même ont souffert ces horribles supplices. (Will. Cobbett.)

Elisabeth fit rendre par le parlement une loi qui obligeait les catholiques à assister aux offices protestants, sous peine de 6 500 livres d'amende par an. On en força à vendre leurs propriétés morceau par morceau, pour payer leurs amendes. (Will. Cobbett.)

Lorsqu'ils étaient en arrière, on se saisissait de leurs personnes, on s'emparait de tout leur mobilier et des deux tiers de leurs immeubles. (Will. Cobbett.)

Quant aux catholiques trop pauvres pour payer leurs amendes, ils étaient jetés en prison, où on les entassait jusqu'à ce que les prisons ne pussent en contenir, et là ils périssaient de misère, de maladies contagieuses et de faim. (Will. Cobbett, b. 267.)

Quand les catholiques sortaient de pri-

son, les protestants les fouettaient publiquement et leur perçaient les oreilles avec un fer rouge. (Will. Cobbett, p. 267.)

Enfin les protestants rendirent une loi qui ordonnait que les catholiques pauvres seraient chassés du pays, MIS A MORT s'ils y reparaissaient. (Will. Cobb., *ibid.*)

Ceux qu'on ne chassa point furent condamnés à payer des sommes arbitrairement fixées par le bon plaisir du juge, comme composition pour le crime qu'ils commettaient en se refusant à devenir protestants. (Will. Cobbett, b. 265.)

A toutes les heures, mais pendant la nuit, des brigands conduits par les magistrats protestants entraînaient dans les maisons des catholiques, en brisaient les portes, s'élançaient dans les appartements, forçaient les meubles, visitaient les lits, cherchant partout des prêtres, des livres, des ornements, des croix ou d'autres objets qui appartenissent au culte catholique. (Will. Cobbett, p. 265.)

Telles furent à l'égard des catholiques les œuvres des protestants, ces prétendus apôtres de tolérance et de liberté ; telles furent les lois d'Élisabeth leur souveraine... Mais aussi sait-on quels étaient les trois principaux fleurons de la cupidité... qui oserait dire le contraire ?...

Mais continuons, nous ne sommes pas au bout de ce code de tolérance protestante.

Il y avait pour les catholiques privation de tous droits politiques et civils. *Act. parlement.* Will. Cobbett, p. 335.)

Tout catholique était condamné à l'amende répétée de 500 livres, s'il n'entrait pas dans le temple protestant. (*Ibid.*)

Il était interdit aux catholiques, sous peine des plus grands châtimens, d'avoir des armes dans leurs maisons, même pour leur défense. (Will. Cobb., b. 335.)

Il était interdit aux catholiques de plaider des causes en justice ; il leur était défendu d'être tuteurs, médecins ou avocats. (*Ibid.*)

Les catholiques n'avaient pas le droit de s'éloigner de leurs maisons de plus d'une lieue et demie. (*Ibid.*)

Si une femme mariée n'allait pas à l'église anglicane, les deux tiers de sa dot étaient confisqués.—Elle pouvait même être emprisonnée à moins que son mari ne payât 250 francs par mois pour la racheter. (*Ibid.* et suiv.)

Quatre magistrats protestants pouvaient,

en se réunissant, citer devant eux tout catholique convaincu de ne pas aller au temple, le forcer à abjurer sa religion, et s'il refusait, le condamner au bannissement perpétuel. (*Act. parlement.* Will. Cobbett.)

S'il revenait, il devait être MIS A MORT. (Will. Cobbett.)

M^{re} DE MÉRY DE MONTFERRAND.
A continuer.

JOURNAL LITTÉRAIRE.

—LA FÊTE DE L'ABBÉ SICARD.—

Si les hommages et la reconnaissance doivent égaler au moins les bienfaits, personne n'a contracté d'obligation à la fois plus douce et plus sacrée que les sourds-muets envers les célèbres de l'Épée et Sicard. Les sourds-muets recevant de l'humanité et du génie les avantages inappréciables d'une communication dont ils avaient été privés par la nature, tout ce qui leur procure l'occasion de faire éclater leurs sentiments est saisi par eux avec l'empressement le plus vif. Avec quelle impatience ils attendent la fête de leur bienfaiteur ! Longtemps avant ce jour on s'aperçoit que leurs jeux sont moins bruyants.

Quelque chose paraît les occuper et devenir l'unique objet de leurs pensées, à mesure que l'on approche du jour solennel. Ils veulent tous contribuer à l'achat du bouquet, qui doit être le modeste gage de leur mémoire du cœur (belle et touchante expression de Massieu ; leur doyen, consacrée dans l'école pour définir la reconnaissance.) On reçoit le moindre denier. La ferveur est telle, que les plus petits élèves épargnent sur leur goûter et sur leurs menus plaisirs. N'a-t-on point d'argent, on tâche de s'en procurer. On écrit à ses amis, à ses protecteurs ; on demande, on emprunte : celui qui ne sait pas encore écrire trouve un secrétaire dans un camarade officieux, se promettant bien de rendre un jour le même service à de moins savants que lui. Un trésorier est chargé de la recette et de son emploi. Cet argent est destiné à acheter les fleurs du bouquet et quelques vases précieux par l'éclatance des formes et la beauté des couleurs.

Le jour tant désiré arrive enfin. Dès l'aurore tout le monde est sur pied, les plus grands dormeurs sont les premiers levés ; on salue son bienfaiteur du son de l'airain, qu'on voudrait faire entendre jusqu'au ciel pour appeler sur lui la bénédiction divine. Neuf heures sonnent. Quelle est cette troupe de musiciens, jeunes filles et jeunes garçons, se tenant deux à deux par une main, et portant leurs instruments de l'autre ? Ce sont les jeunes

aveugles qui viennent se joindre à leurs frères les sourds-muets pour fêter un des bienfaiteurs des deux familles. De toutes parts les sourds-muets accourent. En un clin d'œil les hôtes arrivants sont débarrassés de leurs instruments, et trouvent dans chacun des sourds-muets un guide, un interlocuteur et un ami.

Tous se dirigent vers la chapelle, en petite colonne, deux à deux, les aveugles avec leurs instruments, les sourds-muets leur donnant le bras. Les jeunes filles aveugles et les sourdes-muettes ouvrent la marche dans leur costume virginal éblouissant de blancheur, chapeau et ceinture bleu-ciel, les jeunes garçons vêtus de leurs habits gris, à revers et parements de la même couleur que la ceinture de leurs sœurs.

A mesure que la petite colonne arrive dans la maison du Dieu de l'univers, les jeunes filles se placent sur des bancs à droite, et leurs frères à gauche. Durant l'office divin, l'orchestre exécute par intervalle des morceaux d'une harmonie. Une jeune fille fait entendre un chant doux, simple, d'un accent tendre et mélancolique, qui inspire le recueillement le plus religieux. Ses compagnes et l'orchestre répètent en chœur, et forment un concert angélique, qui monte au ciel comme le plus pur encens de leur cœur.

JOURNAL SCIENTIFIQUE.

PHYSIOLOGIE. — M. Segond a présenté quelques considérations curieuses sur la voix inspiratoire, c'est-à-dire sur celle qui est le produit de l'inspiration. Comme la voix expiratoire, elle permet à l'homme de parler et de chanter; comme elle, elle possède deux registres: celui de poitrine, souvent plus étendu dans le bas, celui de fausset plus étendu dans le haut. La prononciation, sous son influence, devient molle et indécise, beaucoup de lettres sont altérées, et le *r* en particulier est impossible à produire. C'est de cette voix que les servent les ventriloques pour produire leurs prestiges: quelques animaux domestiques l'emploient communément; et les oiseaux chanteurs trouvent dans son usage la source de quelques-uns des effets qui nous charment. Enfin, la voix de quelques batraciens est exclusivement inspiratoire. Voici qui ressemble un peu, à quelques égards, à la leçon de philosophie du *Bourgeois gentilhomme*, soit dit à l'intérêt de ces ingénieuses études.

Invitation pour l'hiver.

Lords, boyards, magyares, ducs, princes, barons de l'Empire, et vous surtout grands seigneurs de la finance, Rothschild de toutes les nations, Crésus des quatre parties du monde, vous tous enfin qui avez dans vos sacsches l'or ou l'argent de l'Angleterre, de la Russie, des Amériques et des Indes, venez, venez parmi nous.

Parole d'honneur, nous ne vous recevrons pas à coups de fusil.

Vous n'êtes pas chauffeurs ou mécaniciens anglais.

Nous ne vous chasserons pas comme d'économistes et stupides Savoyards.

Non! nous vous tresserons des guirlandes de roses, nous brûlerons de l'encens dans vos chauffeuses, nous vous offrirons toutes sortes de jolis spectacles; vous serez touchés de notre concorde et de notre aménité.

Le peuple français est gentil à croquer; on vous a dit qu'il était barriadeur et turbulent, émeutier, coupe-jarret, que sais-je!... N'en croyez pas un mot; ce sont là d'âmes calomnies inventées par les aubergistes de Belgique.

Le peuple français, le peuple de Paris surtout, ne s'est jamais livré plus parfaitement que cette année aux jeux les plus innocents, aux idylles et aux pastorales; il met la fraternité en action, l'égalité en calembours, la liberté en état de siège.

Venez, gros dissipateurs, venez vous ruiner dans notre sein; répandez sur nous la manne de vos piastres à colonnes, de vos roubles et de vos guinées.

Nous plantons des peupliers, nous arrosions de charmants petits jardins, nous avons à tous nos carrefours des squares d'un mètre carré, nous dressons des tentes sur nos promenades, des tentes en toile pour préluder à des baraques de sapin.

Il y en a pour la mobilité, pour l'armée, pour la république: il y en aura pour vous si vous y tenez.

O félicités contemporaines! Le ballet de Nisida n'est pas une fiction, les cantinières les plus aimables portent au côté le sabre sentimental; n'ayez pas peur, ô nababs, elles ne vous passeront pas à leur fil.

De fil en aiguille, Paris n'a jamais été un plus agréable séjour.

Laissez l'Italie et l'Autriche se tirer des coups de fusil; abandonnez le Schleswig-Holstein aux furies de la guerre; méfiez-vous des Suisses, ils sont sournois comme des Andaloux. Ne croyez pas aux fadeurs des Belges qui singent les sirènes; n'allez pas à Rome, surtout, et prenez garde à Venise; songez que l'Espagne est la terre classique des folies; il n'y a qu'un pays raisonnable, heureux, calme, paisible, où la richesse soit sûre d'être chez elle, c'est Paris!

Venez!! Si vous voulez circuler en remise ou en fiacre, on vous appellera imbéciles. On vous fera descendre dans vos chars; aussitôt, des jeunes filles, vêtues de blanc et couronnées de bouquets tricolores, vous présenteront des palaquins moelleusement rembourrés, pour vous porter autour de nos boulevards ombreux.

On vous a dit qu'il n'y avait plus d'arbres

chez nous; que les barricades de janvier, février, mars, avril, etc., en avaient fait des bûches... Mensonges!

On vous a dit encore...

Il n'y a pas de calomnies dont ne soient capables les gargottiers belges qui voudraient faire de Bruxelles la contrefaçon de Paris.

Où vous a menti, vous dis-je. Des rois! nous sommes tous rois, tous monarques, tous souverains; des cours, vous en traverserez dans toutes nos maisons; du luxe, des plaisirs, venez donc voir, venez! Vous verrez comme nous nous en donnons! Pardienne! qui parle du travail?... Nous nous en fichons bien, du travail; nous nous amusons comme des rois!

Oh! venez vous amuser avec nous! La République est hospitalière, bonne fille, pas difficile.

Seulement, n'oubliez ni vos roubles, ni vos doublons.

Cette puérilité ne vous sera pas inutile pour vous aider à passer l'hiver, ni à nous non plus.

(Pamphlet)

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 11 OCTOBRE 1848.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Traduit de l'European Times.)

Nous avons reçu nos journaux d'Europe hier au soir. Nous ne pouvons que donner le résumé qui suit des nouvelles qu'ils contiennent:

Angleterre.—La preuve faite devant les comités du parlement au sujet de la dernière détresse commerciale, est tellement décisive quant aux points essentiels de l'Acte de la Banque de 1846, qu'il est évident que cette loi subira d'importantes modifications.—Le Bill établissant des relations diplomatiques avec la cour de Rome a été sanctionné et est maintenant en force.

France.—Le socialisme fait des progrès alarmants dans les départements. Dans un dîner d'ouvriers à Doles, les doctrines de Louis Blanc et de Proudhon ont été élevées jusqu'aux nues et la réunion s'est séparée aux cris de *vive Barbès!—vive Ledru-Rollin!*

Le 19 septembre, l'Assemblée nationale a élu pour son président, M. Marrast, qui a obtenu 500 votes.

Il paraît que les incendiaires sont à l'œuvre dans les départements.

Le général Cavaignac paraît perdre de sa popularité par suite des mesures adoptées contre la presse.

Naples et Sicile.—Les Napolitains sont entrés dans Messine après un bombardement de cinq jours, et des scènes d'horreurs et de cannibalisme. La ville de Meluzza s'est soumise aux Napolitains.

Autriche.—Vienne a été de nouveau le théâtre de troubles qui se sont terminés par le triomphe de la démocratie. Un soi-disant philanthrope avait émis des billets de Banque de la valeur de deux florins chaque. Les porteurs de ces billets voulurent les faire passer comme papier ayant cours, sous la fausse impression qu'ils étaient garantis par l'état qui refusa cette garantie; en conséquence une émeute a eu lieu le 12 septembre. Des milliers d'individus se sont rassemblés devant l'hôtel du ministre des finances; le rappel fut battu, les soldats appelés et des barricades élevées. Le ministre n'a pu rétablir l'ordre qu'en s'engageant à payer ces billets en espèces.

Dès nouvelles subséquentes annoncent que Vienne a été placée sous la loi martiale, et l'on disait que l'empereur s'était enfui de nouveau: que les troubles qui ont eu lieu le 12, avaient recommencé le 13 avec des symptômes alarmants. L'assemblée nationale s'était déclaré en permanence et des milliers d'hommes armés s'étaient rassemblés près de l'université. La garde nationale s'était emparée des portes de Vienne et une force militaire imposante protégeait l'assemblée. On s'attendait à une collision qui, heureusement n'a pas eu lieu par suite du rappel des troupes qui ont été remplacées par la garde nationale. Le 14, la tranquillité était rétablie.

Espagne.—Les Carlistes augmentent dans la Catalogne. Un mouvement en faveur du comte de Montémolin a eu lieu à Pamplune. Le 6, une rencontre a eu lieu entre les troupes de la Reine et les Carlistes à Bessala; les derniers ont été battus. Ils se sont néanmoins emparés de la ville de Amer-sur-Ter.

Russie.—Le mariage du grand Duc Constantin, fils de l'empereur de Russie, aura lieu sans pompe le 22. L'empereur a ordonné d'employer au soulagement des veuves et des orphelins faits par le choléra, la somme qui aurait été dépensée à cette cérémonie.

L'armée russe a été considérablement augmentée par l'appel sous les armes de 210,000 hommes de la réserve.

Des lettres de St. Petersbourg du 8, disent que l'empereur a donné instruction à son envoyé en Angleterre, de défendre l'indissolubilité de l'union entre Schleswig et le Dannebeck dans la conférence qui doit se tenir à ce sujet à Londres.

Saxe.—Une révolte a eu lieu à Cheunitz, le 11 Septembre. Les ouvriers ont

élevé des barricades qui ont été détruites par les troupes. Les ouvriers ont eu 14 tués et 40 blessés. Cette démonstration a été montée par le parti républicain.

Hanovre.—Le roi a adopté la constitution adoptée par la diète à sa dernière session.

Prusse.—On n'a pas encore réussi à former un ministère. Des troubles ont eu lieu à Potsdam le 12; un certain nombre de soldats y ont pris part avec les émeutiers; néanmoins ces troubles ont été facilement réprimés. On dit que le parti ultra-démocrate prussien travaille activement à embaucher les troupes.

Il y a eu des troubles sérieux à Cologne, le 12, et une émeute dans la garnison de Posen, le 10, qui ont été réprimés.

Berlin était tranquille, le 15 septembre.

Italie Septentrionale.—Charles-Albert va former un nouveau ministère. Il paraît que le roi ne renouvellera pas l'armistice. Le chiffre des troupes prêtes à entrer en campagne se montait, le 3, à 102,000 hommes effectifs; ce nombre à l'expiration de l'armistice sera porté à 145,000.

Suivant le *Moniteur du soir*, le général Autrichien avait refusé aussi de prolonger l'armistice.

Rome.—Des nouvelles de cette cité en date du 8 septembre, annoncent que tout y était tranquille, et que ce même jour, Sa Sainteté avait été en procession à l'église de Ste. Marie du Peuple pour célébrer la Nativité de la Ste. Vierge. Le Pontife avait reçu sur son passage des applaudissements universels.

Bologne.—Le cardinal Arnat prenait des mesures énergiques pour rétablir la tranquillité dans cette ville. Plusieurs arrestations ont eu lieu.

Suisse.—Un concordat entre les cantons de Fribourg, Genève, Vaud, Berne et Neuf-châtel, touchant la connexion de l'Eglise Catholique avec l'Etat, a été conclu. L'objet général de ce concordat est de maintenir l'inviolabilité de la souveraineté des cantons et de s'abstenir de toute intervention dans le libre exercice de la religion catholique. Ce concordat doit être soumis à l'approbation de l'assemblée fédérale.

Il paraît que la nouvelle constitution fédérale de la Suisse, a été approuvée par le *Tagsatzung*, à Berne.

[*L'European Times.*]

POSTSCRIPTUM.

Paris 21 Septembre.—Nous pouvons annoncer comme chose certaine que l'armistice entre l'Autriche et Charles-Albert a été prolongé. Le roi de Prusse est enfin parvenu à former un ministère. La nou-

velle en est arrivée hier au soir à Paris. Des lettres de Rome disent que Bologne était de nouveau très agité et qu'on craignait un soulèvement.

(*Villes et Campagnes.*)

(Du Journal de Québec.)

Il serait à désirer que parmi les réformes que l'on attend du gouvernement à la prochaine session, l'on vit figurer un amendement radical à la loi qui règle l'octroi des licences pour tenir auberge, magasin d'épices, table de billard et pour colporter de la marchandise. Le bureau des licences, à Québec, et probablement ailleurs, d'après les renseignements que nous nous sommes procurés, est un des départements du revenu les plus négligés, et dont on tire le moins partie. On se plaint avec raison que le trésor est épuisé, que le gouvernement est sans moyens et que les travaux publics même les plus urgents sont arrêtés faute de ressources pécuniaires. Tout en faisant l'économie d'un côté, n'est-il pas excellent de l'autre d'augmenter considérablement le revenu en faisant un simple acte de justice?

Le changement apporté depuis deux ans à la régie du bureau des licences, dont le contrôle a été transféré du secrétariat au département de l'inspecteur-général des comptes-publics, en vertu de la 8e Victoria, chapitre 4, quoique propre à remédier en partie au vice de l'ancien régime, est loin de produire tout le bien que l'on devrait en attendre. Le défaut de cette loi consiste principalement en ce qu'elle ne donne pas à l'Officier qui est à la tête de ce département assez de pouvoir pour collecter efficacement cette branche du revenu. Tant que l'inspecteur des licences n'aura pas à sa disposition d'autre moyen pour forcer les personnes à se conformer à la loi et à prendre licence que le système actuel de délation, c'est-à-dire tant que cet officier public sera réduit à rendre la lie du peuple [les débiteurs] dépositaire de la loi, le gouvernement peut s'attendre à ce qu'il ne se fera aucun changement pour le mieux dans le revenu des licences.

La loi est défectueuse en ce qu'au lieu de laisser à l'inspecteur des licences seul la faculté de protéger le revenu par des poursuites, elle en revêt le premier venu qui voudra vendre son serment au poursuivant ou même au poursuivi, comme cela arrive en bien des cas. Le système actuel est très propre à susciter des procès vexatoires, en offrant une prime à la délation, et souvent à la mauvaise foi et au mensonge. Il fournit un moyen toujours sûr à la vengeance, à la basse cupidité, et à la rapacité de ces vermines parasites que l'on appelle *informer* (délateurs); il sert à tout excepté à

l'objet pour lequel on l'a créé, c'est-à-dire excepté à prévenir les fraudes contre la loi et contre le revenu. C'est un fait notoire qu'il n'y a point ou presque point de condamnations contre les personnes qui vendent sans licence, parce que les délateurs nécessairement en petit nombre (puisque peu de personnes sont disposées à pratiquer ce misérable métier) n'exercent pas, ne peuvent pas exercer une surveillance suffisante, ou parce qu'ils s'entendent le plus souvent avec ceux qui frustrent la loi, soit en recevant d'eux une faible pitance pour ne les pas inquiéter, soit en acceptant la part qui doit leur revenir par la loi, pour faire cesser les poursuites commencées et priver ainsi la province de la part qui devrait lui revenir, si les coupables eussent été amenés à condamnation.

L'absence d'un frein suffisant et l'impunité dont jouissent un grand nombre de gens qui détaillent des liqueurs fortes, démontrent assez l'urgence d'un changement et la nécessité de substituer à l'inefficacité du présent mode de poursuite une loi forte et prévoyante qui protégera également et le revenu public et ceu qui ont en conséquence ce droit à la protection du gouvernement. Il est à remarquer que ce sont les aubergistes qui sont les premiers à demander une réforme. Plusieurs d'entr'eux se plaignent avec raison, qu'on les menace de poursuites s'ils ne prennent pas licence et qu'on leur fasse même payer l'amende s'ils diffèrent de quelques jours seulement de payer leurs licences; et que cependant l'on ferme les yeux sur la conduite de leurs voisins en grand nombre qui s'occupent moins qu'eux d'exécuter la loi.

Avec une bonne loi, au lieu de £5,000 ou £6,000, l'inspecteur des licences de Québec, verserait annuellement £10,000 ou £13,000 dans le coffre provincial. Les poursuites se feraient par l'officier des licences au nom de Sa Majesté, et l'amende entière retournerait à la couronne, si l'on en excepte la portion employée à couvrir les frais dans les causes perdues. Il ne serait pas sans à propos de nommer un officier distinct de l'inspecteur du revenu, qui en recevrait cependant toutes les instructions et qui en conduirait les poursuites, avec un salaire fixe; ce système serait plus que tout autre avantageux au public et au gouvernement. On ne verrait plus, comme aujourd'hui, des milliers de procès vexatoires; l'officier chargé de poursuivre s'acquitterait de sa charge avec modération, et ne serait pas soupçonné comme sous le présent système, de ne poursuivre que dans la vue du gain; il ne serait pas exposé à l'odieuse dénomination de délateur. On sait qu'en vertu de la loi actuelle, si l'officier des licences poursuit, il a droit com-

me tout autre poursuivant à la moitié de l'amende, et, pourtant, pour faire son devoir, il est obligé de poursuivre et de s'exposer à passer pour agir dans un désir de gain sordide.

Pour preuve de la nécessité d'un changement, il suffit de comparer le nombre des licences accordées pour une localité au nombre des personnes non licenciées, détaillant des liqueurs fortes dans la même localité. Il fut accordé, l'an dernier, 51 licences d'auberge pour la rue Champlain, depuis le Cul-de-Sac jusqu'à la barrière de péage, distance de trois milles. Eh! bien, dans cette rue, l'on a découvert qu'il existait au-delà de 400 détailliers de liqueurs fortes, ce qui montre que dans cette rue là seule la province a perdu 350 £4 5 0, (montant d'une licence) £1,487 10 0 pour l'année 1847, et qu'elle a perdu autant cette année. Cela se comprend facilement, quand l'on considère que toutes les maisons de pension de la rue Champlain ne sont autre chose que des auberges, et que les fournisseurs de bâtiments [ship chandlers], ne sont que des épiciers vendant sans licence, et se fiant sur leur enseigne pour tromper l'œil du délateur. Les faubourgs ressemblent beaucoup à la rue Champlain sous ce rapport, quoiqu'ils soient de beaucoup plus exposés à la surveillance des informers qui y exercent de prédilection leur hideuse industrie.

Toutes les autres branches du revenu par les licences, sont dans un aussi pitoyable état. Le registre des colporteurs ne contient que trente noms, tandis qu'il y a au-delà de 100 colporteurs dans le district de Québec. Les épiciers étant généralement dans une condition plus aisée et moins précaire que les aubergistes, et pouvant être plus facilement atteints par la délation, devraient, ce nous semble, être les derniers à s'y exposer et les premiers à se soumettre aux exigences de la loi. Néanmoins les épiciers sont plus souvent poursuivis et paient plus souvent l'amende que les aubergistes.

Au lieu de toutes les formalités requises pour punir un colporteur qui vend sans licence, l'inspecteur des licences devrait avoir le droit, dans ses tournées annuelles d'exiger de chaque colporteur qu'il rencontre (et il les rencontre à peu près tous) l'exhibition immédiate de sa licence, faute de quoi, il serait passible d'une amende. De cette manière, tout le monde aurait justice, les particuliers comme le gouvernement.

Il y a un autre moyen non moins efficace (et qui a réussi jusqu'ici), pour forcer les différentes classes de personnes ci-haut nommées, à se conformer à la loi; c'est la publication annuelle dans les journaux,

des noms de ceux qui sont licenciés, soit comme aubergistes ou comme épiciers. Par ce moyen, ceux qui contreviennent à la loi sont assurés d'avoir autant d'ennemis prêts à les dénoncer au bureau des licences qu'il y a de personnes licenciées exerçant le même métier qu'eux, dans la même localité. Cette dépense qui a été peu considérable a contribué puissamment à accroître le revenu des licences.

Marché de la Basse-Ville.

Nous avons souvent été témoin de l'encombrement qui règne sur le marché de la basse-ville, les jours de grande foire; mais aujourd'hui les choses en sont rendues à un tel point qu'elles ne peuvent guères se supporter longtemps. Plusieurs citoyens se plaignent grandement de l'espace trop resserré de ce marché qui ne peut suffire aux divers objets aux quels on l'emploie. En automne, il est la réunion des vendeurs de légumes et de fruits, des poissonniers, des bouchers, des regrattiers, des colporteurs, enfin des gens de la campagne. Qu'on joigne à tout cela les acheteurs, les voitures en grand nombre qui circulent sans cesse dans les rues environnantes et on aura une idée du pêle-mêle qui doit régner sur le marché et qui est tel que souvent des personnes s'en retournent dans le désespoir de pouvoir pénétrer dans les rangs.

Il y a là le désavantage, et des gens de la campagne qui sont le plus souvent obligés de remporter leurs viandes toutes dégoûtantes de la boue des chemins, et des acheteurs de la ville qui, tous ne sont pas disposés à se mêler à un tel cultus.

Il est donc de la plus stricte nécessité que la corporation agrandisse le marché de la basse-ville ou qu'elle le transporte ailleurs.

S'il nous était permis de lui donner un conseil, nous lui dirions d'adopter le plan dont il était bruit il y a quelques années, savoir: de transporter le marché de la basse-ville sur les quais, dont l'un est actuellement occupé par les charretiers, au cul-de-sac. La Trinité, à qui appartient ce terrain, prendrait en échange le quai de la Place pour y construire ses bureaux.

Toutes deux y trouveraient leur avantage: nous ne parlerons que de la corporation. Les deux quais dont nous parlons forment un vaste terrain, qui exigerait des dépenses bien modiques en comparaison des avantages et des profits qu'il procurerait. On pourrait y construire, comme à Montréal, une vaste bâtisse à plusieurs étages dans les quels on pourrait faire des salles assez grandes pour y pouvoir tenir des assemblées publiques un peu nombreuses, à l'abri des intempéries de

Pair, chose qui manque à Québec depuis longtemps.

C'est un sujet sur le quel on attire l'attention du conseil de ville; et au quel les personnes qui sont dans l'habitude de fréquenter le marché de la basse-ville, prennent le plus grand intérêt.

Correspondance.

M. le Rédacteur,

Qu'un Abonné se tranquillise : " ceux qui ont coutume de livrer les renseignements ecclésiastiques au public " ne sont pas plus empressés à les envoyer aux *Mélanges Religieux* qu'aux journaux de Québec. Quand " des changements ecclésiastiques, " " des ordinations, " &c sont annoncés dans les *Mélanges*, c'est que ces faits, par leur notoriété, étaient déjà entrés dans le domaine de la publicité. D'ailleurs ces renseignements ne sont pas donnés officiellement à ce journal, mais ils lui sont communiqués par des amis et des correspondants, en leur nom et sous leur propre responsabilité.

UN AUTRE ABONNÉ.

La grande loge I. O. O. F. de New-York a dernièrement appelé le grand sire de l'ordre, autocrate de l'ordre; mais la loge du district d'Oncida a refusé de se soumettre à cette décision;

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des... odd-fellows.

Dernièrement un homme est descendu la chute de Niagara en chaloupe, et est disparu pour toujours.

M. William Hogart a été sacré évêque de Samasate, à Durham.

Il y a eu dimanche une assemblée des citoyens de St. Roch et un comité a été nommé pour s'occuper des mesures suivantes 1o la municipalité, 2o les débentures du feu. 3o les bassins de la rivière St. Charles, 4o la réforme électorale, 5o le commerce de l'ouest.

Le corps de Mr. Théodore Martyn l'un de ceux qui se sont noyés, dans le dernier regatte a été retrouvé et ses funérailles ont eu lieu hier.

Nous invitons le public à assister à la lecture qui doit se faire gratis, ce soir à 8 heures, sur la *mnémotechnie* ou l'art d'améliorer la mémoire.

Il paraît que le bateau-à-vapeur Comet a coulé à fond près du canal de Gallops.

INCENDIE.—Un incendie a éclaté hier matin à Montréal, qui a consumé 5 ou 6 maisons, dans le faubourg St. Laurent.

On nous écrit de Montréal, en date d'hier au soir :

" Il a été expédié, cette après-midi, deux chars pour le railroad de Portland. Ces voitures destinées pour les passagers, ont 80 pieds de longueur.

L'un des chars, appelé *Richelieu*, sera pour les messieurs, et l'autre, le *St. Laurent*, pour les dames.

Ils seront montés sur Sivoës. La beauté

et l'élégance de ce travail font certainement honneur à ceux qui l'ont exécuté. L'intérieur est magnifique. Les bancs sont tout couverts d'une riche couverture en Damas cramoisi. "

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est demain qu'a lieu l'exposition d'animaux au marché St Paul.

Un incendie a eu lieu ce matin dans la rue Wellington à Montréal. Une maison a été consumée.

(Du Journal de Québec.)

La Gazette de Sherbrooke, signale la disparition singulière d'une jeune fille de 17 ans, dans le township de Barford. Il paraît que samedi le 16 septembre, cette jeune personne, se nommant Eliza-Ann Gray vint dans la maison de M. Oliver Frizzle, dans Barford, et y demeura jusqu'au mercredi suivant, jour auquel elle disparut. Son absence subite occasionna des recherches, et le jeudi de la semaine suivante, on trouva à peu de distance de la maison, les habits qu'elle portait. Tout son habillement était là excepté ses bas et ses souliers et on signala le même jour l'absence des habits d'un jeune garçon, de la maison où elle s'était retirée.

Chronique Politique.

LE SINGE ET LA LANTERNE.—On se souvient de cette fable de Florian, dans laquelle un singe montre la lanterne magique. " Voyez...ez, messieurs. voyez...ez, mesdames, ceci vous représente toutes sortes de belles choses. " Les spectateurs écarquillaient les yeux, mais ne voyaient rien. Le singe avait oublié d'allumer sa lanterne.

Ainsi, le prophète Pierre Leroux faisait naguère passer sous les yeux de l'Assemblée le tableau du bonheur qu'il réserve à l'humanité. Malheureusement, l'Assemblée ne voyait rien, et quand un membre se faisant l'interprète de la pensée commune a demandé la lumière, le prophète a découvert qu'il l'avait oubliée chez lui.

[Corsaire.]

L'insurrection est le plus saint des devoirs.—LAFAYETTE.

Le droit de chacun étant garanti, l'insurrection est le plus grand des crimes.—ARNAND MARRAST. [Rapport sur la Constitution.]

Traduction libre : Je suis arrivé : Tirez l'échelle.

Dans son discours, M. Pierre Leroux a cité le proverbe latin : *Tot capita, tot sensus*. M. Greppo, le second de M. Proudhon, l'a immédiatement traduit par ces mots : " Autant de capitalistes, autant de sangues. " [Corsaire.]

Il y a un nouveau dessin de Cham qui est une des meilleures plaisanteries que l'on ait faites sur le communisme.

Dans cette pochade, le citoyen Proudhon, extrêmement ressemblant, vient prêcher ses doctrines à un malheureux ouvrier tout déguenillé, logé sous les toits d'une mansarde ouverte à tous les vents. Ce dialogue s'établit entre eux :—Les cinquante francs de loyer que je dois à mon propriétaire ? —Il n'y a plus de propriétaires : les cinquante francs sont pour vous.—Et les quatorze cents francs que vont coûter les réparations au toit ? —Il n'y a plus de propriétaires ; c'est donc pour vous.—Ah saperlotte ! alors, rendez-moi vite mon propriétaire.

Un journal prétend qu'au dernier bal de M. Marrast, M. Emile Thomas, l'ex-chef des ateliers nationaux, avait reçu des invitations en blanc pour recruter des polkeurs.

Pourvu qu'il ne les ait pas pris parmi ses anciens administrés !

UN ARGUMENT DES ROUGES.—" Nos adversaires, disent les rouges, font de l'opposition, crachent sur la république, parce que nous leur a vons laissé la tête. " Les rouges, affectent toujours d'avoir conquis la France et il faut sans cesse rétablir la vérité historique qu'ils dénaturent avec un extrême présomption. Ils oublient qu'il n'ont pas vaincu en février, mais que la garde nationale les a laissés vaincre en neutralisant l'armée, qui les aurait balayés comme sable. Ils oublient qu'ils ont fait leur coup sans proférer un seul cri de *vive la république !* mais au cri de *vive la Réforme !* et qu'ainsi ils n'ont pas même vaincu; mais qu'ils ont escamoté. Nous ne nous plaindrons pas du triomphe qu'ils ont partagé avec les républicains modérés, s'ils avaient fait le bonheur du pays, et s'ils étaient plus modestes. Mais, en vérité, il ne leur appartient pas de faire les éléments, à eux qui n'ont vaincu c'est-à-dire qui ne vivent que par la clémence de la garde nationale et de l'armée.

[Cors.]

L'IDÉE LEROUX.—" Riez tant que vous voudrez, dit le grand humanitaire, notre idée fera son chemin. " C'est en effet sur le chemin, et sur le grand chemin, que le communisme nous attend. [Id.]

Le prince Louis est ridicule; très-bien ! mais qu'étes-vous, vous qui avez peur ? [Univ.]

—On écrit de Londres, 2 septembre : " Le R. P. Vladimir Petchérine, ci-devant professeur à l'université de Moscou et aujourd'hui religieux rédemptoriste, prêche tous les jeudis soir dans la nouvelle église catholique de Saint-Georges que nous nous plaçons à appeler Cathédrale. Il prêche en anglais et son auditoire est toujours nom-

breux. Les Anglais disent que quoiqu'il ait un accent étranger, ils le comprennent mieux que leurs propres prédicateurs.

« Les protestants se rendent en foule à ses sermons. On a introduit dans la nouvelle église Saint-Georges un grand nombre d'offices et de dévotions inconnus et inusités jusqu'ici en Angleterre, entre autres les oraisons des Quarante Heures, que nous avons eues dernièrement. Les adorateurs du Saint-Sacrement n'ont manqué ni de jour, ni de nuit. Gloire au R. Doyle, ce pauvre prêtre qui, dénué de toutes ressources et de tous les moyens humains, a entrepris l'édification de l'église de Saint-Georges »

BERZÉLIUS.—Voici quelques détails sur Berzélius, l'illustre savant que le monde vient de perdre.

Emporté par cette soif insatiable de tout savoir ce qui avait quelque rapport avec ses études favorites, Berzélius s'obstinait à passer sa journée entière assis dans un fauteuil, lisant et dictant à l'un de ses élèves les réflexions critiques que ses lectures lui suggéraient. Cette position fatigante aggravait son mal, et bientôt la gangrène, se déclara. Mme Berzélius, modèle accompli de toutes les vertus conjugales, ne quittait pas un instant son illustre époux, qui n'avait plus, pour lui témoigner sa reconnaissance, que ces tristes élans échappés de son cœur: Merci, merci mille fois. Adieu! adieu!

Sa mort a été considérée par la Suède comme un deuil national. Toutes les sociétés savantes de cette terre neuve encore ont déclaré qu'elles porteraient le deuil pendant deux mois.

Le sonat, l'Assemblée nationale, tous les corps d'états se sont réunis spontanément à la longue procession funèbre, qui accompagnait à leur dernière demeure les restes glorieux de l'incomparable chimiste.

L'autopsie du corps de Berzélius a été faite en présence de toutes les sommités scientifiques de Stockholm; elle n'a rien révélé d'extraordinaire, qu'un ramollissement circonscrit de la moitié de la moëlle épinière.

Au jugement de tous, Berzélius était le premier chimiste du monde. Il a consacré sa vie entière à formuler et à établir de savantes théories, à exécuter et à répéter d'innombrables analyses. Ses rapports annuels sur les progrès de la chimie prouvent surabondamment que, travailleur infatigable, initié aux secrets de toutes les langues, il lisait tout, la plume à la main, examinait tout, analysait tout, avec une patience qui ne s'est jamais démentie et une intelligence qui n'eut jamais d'égale.—(Cour E. U.)

(Du Courrier des Etats-Unis.)

VENEZUELA.—La guerre civile qui, depuis le commencement de l'année, déchire ce malheureux pays, est sur le point de se ranimer avec une violence plus grande que jamais. Le général Paez est arrivé, dans les premiers jours de novembre, de Saint-Thomas à Baraçao, d'où il paraît devoir diriger les opérations. La flottille insurgée est venue fêter son retour: puis, sur son ordre, elle s'est dirigée sur Maracaïbo. On assure qu'avant peu, le général Paez aura à sa disposition des forces imposantes, et que son intention n'est pas, comme on l'avait cru jusqu'à présent, de transporter sur mer le théâtre de la lutte. Une rencontre a eu lieu entre les deux flottes, à la hauteur de l'île Marguerite; mais tout s'est borné, de part et d'autre, à l'échange de quelques coups de canon.

MORT DU COMMODORE BIDDLE.—Le Dimanche soir est mort à Philadelphie un des hommes les plus distingués de la marine américaine: le commodore James Biddle a succombé à une maladie dont il avait contracté le germe pendant sa longue et récente croisière dans les mers de la Chine. Cet officier avait commencé sa carrière en 1800, comme simple midshipman, et avait conquis successivement tous ses grades par son courage et son mérite personnel: il avait aussi rempli, à plusieurs reprises, des fonctions diplomatiques, notamment à Constantinople. Le commodore Biddle est mort à l'âge de soixante-cinq ans, et laisse une des réputations les plus belles que compte encore la jeune Amérique.

☞ Nous prions ceux de nos abonnés à qui nous avons adressé des comptes de nous faire parvenir au plus tôt le montant de leurs souscriptions.

BEAUX-ARTS.

G. Fassio, ARTISTE Italien.

PREND la liberté d'offrir à ses nombreux amis et au public en général, ses remerciements les plus sincères pour l'encouragement qu'on a cessé de lui donner depuis qu'il est établi en Canada. Par des circonstances malheureuses qui empêchent Mr. Fassio de partir pour l'Italie, son pays natal, il s'empresse d'annoncer qu'il va passer encore un hiver en cette ville. Il sollicite par conséquent, une part du patronage public, il espère par l'élégance de son style et la perfection de la ressemblance, mériter le même encouragement de la part des amateurs des Beaux-Arts que par le passé. Il invite les dames et les messieurs à aller voir son atelier. Ses prix sont réduits. M. Fassio s'engage à enseigner le dessin de Fleurs et autres branches du même art, aux dames et aux messieurs en classe privée.

Rue Couillard, Haute-Ville, }
Vis-à-vis chez M. Benjamin. }
Québec, 6 octobre, 1848.

VENTES PAR ENCAN.

Meubles, Jeudi le 12, à 1 heure chez le Dr Rowand.
Livres de médecine le 12, à 7 heures, chez Cole.
Pelletteries, chaussures, Jeudi le 12, à 2 heures chez Gibson.
Poêles des Trois-Rivières vendredi, le 13, à 2 heures, aux magasins de A. Burns.

Société des Amis de Québec.

LES séances hebdomadaires de la société des Amis recommenceront MERCREDI prochain, le quatre du courant, au lieu et à l'heure ordinaires.
(Par ordre)

CHARLES.
S. A. S. A. Q.

Québec, 2 Octobre 1848.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Balais Français de Chiendent, pour tapis.

Parfumerie de Lubin.

Brosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITÉ comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE,
Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 28 juin 1848.

FROMAGE DE GRUYERES.

LES Soussignés viennent de recevoir par le John & Elconore de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CREMAZIE,
Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 16 juin 1848.

ALEXANDRE LANCOGNARD dit SENTERRE, quitta la Rivière-Ouelle, il y a près de 20 ans. S'il est mort, ses héritiers, le justifiant, auront des renseignements intéressants du soussigné, à la Rivière-Ouelle.

G. H. TETU.

20 septembre 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie.

G. D. FERGUSON,

HORLOGER ET BIJOUTIER, etc.

No. 9, Rue Lamontagne.

QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à levier, à patente, détaché, horizontales, Montre de Lépine, verticales, Horloges, BIJOUTERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être le meilleur assortiment qui ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit profit.

G. D. F. ayant eu occasion d'acquiescer une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public.

N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyyées et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés.

Québec 21 Juin 1848.

GEORGE BIGAOUETTE, Moutier-Ebéniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.—Québec, 10 juin, 1848.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROCH.

THOMAS LABIVIERE,

MEUBLIER.

RUE DES FOSSÉS, ST. ROCH DE QUÉBEC.



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayant écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,

de tous les genres et de tous les prix, manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER et autres de tous genres, CHAISES d'ACAJOÛ, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'AISSANCE, ect. qu'il offrira constamment, comme par le passé, à des prix modérés,

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBÉRALES.

Québec, 25 février, 1848.

MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

A Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montmagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à denrées dans le village de Montmagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de l'Islet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI; s'il arrivait que quelqu'un de ces jours se trouveraient un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendra dans le dit Village de Montmagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle érigée sur icelui.

LOUIS FOURNIER,

Maire.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.

Messieurs les Rédacteurs du *Canadien*, du *journal de Québec*, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avertissement.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, } Haute-Ville de Québec. Québec, 12 juin, 1848. } Rue St. Joseph, No. 11.

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC.

APPEL AUX ARTISANS

et

AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

par ordre,

J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, de l'Inst. Canadien.

Salle de l'Institut, } 11 février, 1848. }

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N^o. 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

ASSORTIMENT NOUVEAU ET ÉTENDU DE

Marchandises d'Automne et d'Hiver.

IMMENSE RÉDUCTION DANS LES PRIX.

VENANT POSITIVEMENT AU PRIX COUTANT POUR DE L'ARGENT COMPTANT.

B. MEEHAN,

NO. 5, RUE ST. JEAN.

REÇOIT actuellement son Fond d'Automne de Marchandises de Londres, d'Écosse et de Manchester, consistant en un Assortiment étendu de draps de Pilote, Tweeds, Drapings, patrons de Vestes, Flanelles, Tartans, Châles de Tartan, Drap d'Orléans, Cobourgs, Méridiens français et anglais, Poil de chèvre, Lainages, Gants, Indiennes, Coton janne, Shirtings blancs et colorés, Rubans, Lacets, etc., etc.

—AUSSI—

Il a acheté un Fond de Banqueroute des Marchandises les plus nouvelles et les plus recherchées, comprenant un Assortiment des plus variés et des meilleurs de Marchandises de goût qu'on puisse trouver dans la ville, le tout devant être vendu à un prix beaucoup moindre que le prix coûtant. Québec 20 Septembre.

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE,

à transporté son établissement au

No. 2, Sous La Fabrique.

vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,

Près du Marché de la Haute-Ville,

QUÉBEC.

AVIS.

Le Soussigné a établi temporairement son Bureau, dans le haut de la maison occupée par MM. J. & O. CREMAZIE, rue la Fabrique No. 12. J. CREMAZIE, Avocat. Québec, 6 Septembre 1848.

BOUTIQUE DE CORDONNIER.



Le soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de MM. G. & W. WURTELE, où il sera prêt à exécuter avec ponctualité tous ordres pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix très modérés.

ANDRE BURN.

21 avril 1848.

ASSOCIATION

POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'Étude de M^{re}. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Bassé-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent :

N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M., à cinq heures. J. B. A. CHARTIER, Secrétaire. Québec, 17 juillet 1848.

BATEAUX-A-VAPEUR

DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-à-vapeur le QUÉBEC et le JOHN MUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15s, sur le pont, 5s.

J. WILSON

Québec, 26 mai, 1848.

PRIX DES PASSAGES RÉDUITS.



STEAMER QUEEN

Le prix du passage de la Chambre dans ce Steamer, sera jusqu'à nouvel ordre, de 5s. les repas compris.

H. E. SCOTT.

Québec, 16 août, 1848.

ALEX. LAFRANCE,

RELIEUR.

RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE,

QUÉBEC.

PREND la liberté d'offrir ses meilleures récompenses aux Messieurs du Clergé et au Public en général, pour l'encouragement libéral qu'ils ont reçu comme RELIEUR et les formes qu'il continue d'exercer Part du Relieur dans toutes ses diverses branches, dans la maison de M. Viller, Haute-Ville de Québec, rue St. Jean vis-à-vis du magasin de M. Moodie. Tous les ordres dont on voudra l'honneur, laissés chez lui ou au magasin de MM. J. O. CREMAZIE, seront exécutés avec soin, élégance, promptitude et à des prix modérés. Québec, 14 Aout 1848.